Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
JEVI | RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
JEVI | RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides* évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.
Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :
www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être **rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site :
www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photo : AdobeStock

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides* évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.
Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :
www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être **rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site :
www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photo : AdobeStock

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION